

## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 de la commune de BILLY-BERCLAU**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget Primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre . Le budget peut , par la suite, être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

### **- PRINCIPES-**

**Comme l'année dernière, les résultats du compte administratif 2020 seront intégrés au budget primitif**

Le budget primitif 2021 a été bâti par les commissions et les services municipaux à partir des deux principes suivants:

1/ Aucune augmentation des impôts, conformément aux engagements du Maire et son équipe pris devant la population en 2020, ni emprunt

2/ Prudence et souplesse dans les prévisions budgétaires compte-tenu de la difficulté à évaluer les effets à venir de la crise sanitaire et notamment ses impacts sur les dépenses (annulation de projets, nouvelles aides, matériel de protection...) et les recettes (suite à d'éventuelles fermetures d'entreprises)

### **-PRIORITÉS DU BUDGET-**

**- Maîtriser les dépenses de fonctionnement :** En ne prévoyant qu'au maximum une hausse des dépenses limitée à l'inflation et en tenant compte de la pérennisation de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques de 78 000€ et d'un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

**- Prendre en compte les impacts probables de la crise sanitaire COVID-19:** moins de dépenses courantes et variables engendrées par l'annulation d'événements dans le domaine festif et culturel, des services à la jeunesse et baisse sensible des recettes des produits des domaines. En parallèle , de nouvelles dépenses apparaissent liées à la sécurité, l'adaptation des services communaux à ce nouveau contexte et la mise en place d'aides pratiques et matérielles pour les acteurs économiques de la commune.

**- Prendre en compte l'incertitude qui pèse sur les recettes communales :**

Les communes ont déjà été fragilisées par la baisse des dotations d'une part puis s'ajoutent les craintes liées à la réforme de la taxe d'habitation et la crise sanitaire actuelle .

● La suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement : depuis 2017 représente pour la Commune un manque à gagner cumulé supérieur à 1,8 millions d'euros. Elle sera une nouvelle fois nulle cette année.

● la faible évolution et la réforme des produits fiscaux : Comme chaque année, l'État revalorisera les bases fiscales d'1,2 %, contre 2,2 % en 2019.

- la réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, même si à ce jour, le manque à gagner pour la commune est intégralement compensé par l'État. Dans ce cadre, il est prévu que la commune perçoive le produit de la taxe foncière du Département, avec application d'un coefficient correcteur, pour maintenir le niveau de recettes de la commune.

- De même, dans le cadre du plan de relance, la fiscalité économique a été allégée pour les établissements industriels. Ainsi, il est prévu, dès 2021, de diviser par deux les produits communaux de la taxe foncière pour ces entreprises, sachant que le manque à gagner sera également compensé par l'État.

- **Maintien du soutien à la vie associative** : Les subventions aux associations et au CCAS sont maintenues.

- **Entretenir le patrimoine communal** : notamment en maintenant un niveau stable de la réalisation des travaux en régie en complément du recours aux entreprises.

## RECETTES

### Fonctionnement :

La prévision des recettes, en cette période incertaine de crise sanitaire, a été bâtie sur une hypothèse prudente prenant en compte une baisse probable des activités et donc de certaines recettes.

Les recettes fiscales ont été calculées au plus juste, en fonction des éléments en possession des services, lors de l'établissement du budget.

CHAPITRE	Désignation	2020
013	Atténuation de charges	125 000€
70	Produits des services	187 600€
73	Impôts et taxes	7 592 362€
74	Dotations et participations	238 500€
75	Autres produits de gestion courante	15 000€
77	Produits exceptionnels	5 000€
<b>Total recettes réelles</b>		<b>8163 462€</b>
042	Opération d'ordre de fonctionnement	106 000€
Total des opérations d'ordre		106 000€
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8269 462€</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	2852 338,53€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 121 800,53€</b>

**Le budget primitif est donc bâti sur l'hypothèse d'une légère augmentation des recettes de fonctionnement :**

2019	2020	2021
7 959 405 €	8 343 115€ hors report 10 891 731,30 € avec report	8 269 462 € hors report 11 121 800,53 € avec report

**Investissement:** les recettes tiennent compte des recettes certaines, notamment pour les subventions et les ventes immobilières. Comme les années précédentes, le budget ne prévoit pas de nouveaux emprunts.

-des subventions d'équipements	114 660 €
-du FCTVA	130 000€
-de la Taxe d'Aménagement	30 000€
-de ventes immobilières	137 000€
-du virement de la section de fonctionnement	1063 000€
-Des amortissements et provisions (opérations d'ordre)	210 000€
-De l'affectation du résultat : excédents de fonctionnement capitalisés	1 247 056,34€
-d'opérations patrimoniales	50 000 €

**Soit un total de 2 981 716,34€**

## DEPENSES

### Fonctionnement

L'objectif 2021 sera une nouvelle fois de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour que notre capacité d'auto-financement puisse financer une grande partie des dépenses d'équipement. Ainsi, le montant du prélèvement de la section fonctionnement sur la section d'investissement s'élèvera à 1 063 000€.

Ces prévisions de dépenses ont été également bâties sur une hypothèse prudente, ne tablant pas sur une annulation massive d'actions.

### Etat des dépenses prévues en fonctionnement pour 2021

CHAPITRE	Désignation	2020
011	Charges à caractère général	2 441 840€
012	Charges de personnel	5 798 564€
014	Atténuation de produits	143 000€
65	Autres charges de gestion courante	992 158€
66	Charges financières	450 117,18€
67	Charges exceptionnelles	23 121,35€
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>9 848 800,53€</b>
042	Opération d'ordre de fonctionnement	210 000€
023	Virement à la section d'investissement	1 063 000€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 121 800,53 €</b>

-Il est donc prévu de maintenir le niveau actuel de dépenses de fonctionnement -

- Compte-tenu de la baisse des charges du CCAS et l'existence d'un fonds de roulement important la

subvention s'élèvera à 45 000 € au lieu de 63 000 € en 2020 et de 122 000 € en 2019

- Le Budget étant un acte budgétaire prévisionnel, les montants votés en dépenses sont des maximums autorisés. Les commissions et le personnel continueront en 2021 les efforts déjà engagés.

**Investissement** : la section totalisera **2981 716,34€**

- Avec la reprise des résultats au budget primitif, il faut prendre en compte :

- la couverture du déficit d'investissement : 723 033,83€

- la prise en charge des restes à réaliser 2020:114 022,51€

-des immobilisations incorporelles à hauteur de 47 160€ ( dont frais d'études 35000 €), notamment affectées à l'étude du projet d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle Claude Debussy.

- des opérations classiques d'entretien et renouvellement du matériel (606 500€)

- des opérations spécifiques :

-la réhabilitation des salles derrière la mairie ( 400 000€)

-l'aménagement de la rue du lieutenant FOLLINET ( 40 000 € )

- l'aménagement du Centre Médico-Social ( 90 000 €)

- des remboursements d'emprunts : 805000 € (capital)

#### Etat des dépenses en investissement pour 2020

CHAPITRE	Désignation	2020
20	Immobilisations incorporelles	47 160€
21	Immobilisations corporelles	606 500€
23	Opérations d'équipement	530 000 €€
16	Capital des emprunts	805 000€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 988 660€</b>
040	Amortissement des subventions d'équipements	11 000€
040	Travaux en régie	95 000€
041	Opérations patrimoniales	50 000 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>156 000€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 144 660€</b>
<b>Solde d'exécution négatif 2019 reporté à couvrir par le BP</b>		<b>723 033,83€</b>
<b>Restes à réaliser 2020</b>		<b>114 022,51 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 981 716,34€</b>